

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 26 mai 2015 (15ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

13

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Aurore GUILBAUD, Germain JAMING, Patrick HAGER, Christelle SCALEGNO-MULLER, Michel GREFF, Pascal HAMMAN, Patrice NAGEL, Laurent SLAVIK, Jean-Marc VERGNE et Daniel HEIN.

Sont absents : MM. Yvan BECKER et Francis SCHLUCK, excusés.

DATE DE CONVOCATION : 19 mai 2015

A l'ouverture de la séance le Maire propose de rajouter le point suivant :

- Point 6 : Assurance véhicule communal

Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

### **POINT 1 - TRAVAUX DE SECURISATION DU RESEAU D'EAU**

Sur proposition de M. Germain JAMING, Adjoint chargé de l'Eau et l'assainissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier les travaux de sécurisation du réseau d'eau à VEOLIA, à savoir :

- Travaux sur tuyauterie sur les deux réservoirs,
- Fourniture et pose d'un turbidimètre, d'une vanne électrique, d'un surpresseur,
- Programmation et essais,

pour un montant TTC de 25 566.00 €.

### **POINT 2 - ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DE LA CASC**

. Vu les dispositions de l'article L 422-1 du Code de l'Urbanisme,  
. Vu la délibération du 2 avril 2015 par laquelle la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences décide de créer un service instructeur mutualisé des autorisations d'urbanisme,  
. Vu la nécessité pour la commune d'adhérer au service d'instruction mutualisé de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme relatives à l'occupation du sol avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

### **POINT 3 - ACHAT DE MOBILIER POUR LA MAIRIE**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, par 12 voix et 1 contre, décide de remplacer les tables et les chaises de la salle du conseil par du mobilier plus modulable.

Montant du devis pour vingt chaises, huit tables rectangulaires et deux tables demi-lune : 1 769.04 € TTC.

### **POINT 4 - EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE BAINNADE**

M. Laurent WAGNER, Adjoint responsable de la piscine, rappelle au Conseil Municipal la nécessité de recruter un surveillant de baignade pour la saison 2015.

La piscine sera ouverte du samedi 4 juillet au samedi 15 août 2015.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'embauche d'Estelle JACONO, titulaire du BNSSA. Le poste sera rémunéré au grade d'opérateur des activités physiques et sportives, Echelle 4, Echelon 9.

### **POINT 5 - SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DU VILLAGE**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 500.00 € à l'Association Sportive pour l'organisation de la Fête du Village.

### **POINT 6 - ASSURANCE POUR LE VEHICULE COMMUNAL**

Suite à l'achat du véhicule communal, le Maire présente 3 devis pour l'assurance de ce véhicule. Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir la Compagnie d'assurance M.M.A. en assurance tous risques pour un montant de 502.00 € TTC et charge le Maire de signer ce contrat.

### **POINT 7 - DIVERS - INFORMATIONS**

#### **1) Affaires de personnel**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de travail à durée déterminée de Mme Valérie MALLICK, Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe prend fin le 31 mai 2015.

Un nouveau contrat, à durée indéterminée, est proposé à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 pour un horaire hebdomadaire de 16 heures.

#### **2) Subvention à l'Amicale des Pêcheurs Blithariens**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 40.00 € aux Pêcheurs Blithariens pour l'organisation de la journée de pêche gratuite pour les écoles primaires.

POUR EXTRAIT CONFORME, le 02/06/2015

Le Maire.